

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018</b></p>
--

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : MM. AIT LASRI Auriane (pouvoir donné à MICHON Jacques), LEMAY Sylvie (pouvoir donné à MERCIER Olivier), HUMERY Gilles (pouvoir donné à MORANTIN Brigitte), FRASCA Geneviève (pouvoir donné à BACHIRI Karim), DELPORTE Fabrice (pouvoir donné à DESMONS Laurent), CHARLET Jocelyne (pouvoir donné à HIMEUR Kémici).

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Comme habituellement, je vous propose que ce soit monsieur Steve BANSCH le secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2017**

Monsieur le Président :

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Desmons :

Ok pour nous sur le PV, j'en profite juste pour vous rappeler que deux compléments d'informations avaient été demandés, et vous me les avez fourni par email depuis, je vous remercie. Peut-être une question quand même, sur le nombre de logement, vous allez peut-être en parler, sur la délibération, motion de la dernière fois avec Maisons et Cités, ou si c'est encore un peu trop tôt.

Monsieur le président :

Je vais répondre de suite comme cela ce sera classé, c'est encore un peu trop tôt, les débats se poursuivent mais pour l'instant aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration ni par Maisons et Cités, ni par l'Epinorpa. Nous avons rencontré le Préfet Neveu, qui suit l'application du plan bassin minier, je peux vous dire qu'il a entendu nos arguments et que nous avons un grand espoir que cela ne se passera pas comme prévu, que l'on reprendra une société totalement publique.

Avant la question suivante, un petit tour d'horizon sur les activités municipales.

Le vendredi 15 décembre, en avant-première du Marché de Noël, la soirée était organisée autour des jeux de société. Ambiance détendue, éclats de rire et discussions animées ont jalonné un moment de détente particulièrement apprécié par les participants.

Le samedi, notre traditionnel Marché de Noël a de nouveau rencontré un grand succès. Bravos aux exposants que sont nos associations locales, nos autoentrepreneurs, à tous les exposants qui ont du talent. Merci, au Père Noël et à la Reine des Neiges qui ont fait le bonheur des enfants. Félicitations à notre école de musique, à notre Chorale, au Cirque Educatif et à « Gégé » pour l'animation.

Nous avons aussi apprécié la présence de notre député.

Le mardi 19 décembre, nous avons eu le plaisir de participer à l'inauguration du magasin Bio Naturéo. Encore une ouverture qui démontre l'attractivité de notre commune.

Le samedi 23 décembre, la descente du Père Noël et le feu d'artifice ont été particulièrement appréciés par le nombreux public et les enfants encore plus par la présence des « Mignons »

Le Dimanche 7 janvier s'est tenue la cérémonie des vœux, je n'épilogue pas, vous étiez tous présents.

Le mardi 9 janvier, j'ai eu le plaisir de souhaiter les vœux de la municipalité au personnel communal et de mettre à l'honneur les médaillés du travail et les retraités.

Le samedi 13 janvier s'est déroulé le récital du Nouvel An. Cette année, nos professeurs de musique nous ont démontré avec brio leur grande capacité musicale qui a comblé un public totalement charmé.

Le samedi 20 janvier, nouvelle innovation avec la mise en place de la nuit du livre ouverte aux enfants et aux adultes. Première inoubliable avec un grand succès chez les enfants ayant répondu très nombreux à la soirée pyjama agrémentée de lecture et surtout d'un conte déclamé et parsemé de morceaux de guitare par deux artistes de talent. La présence plus mitigée chez les adultes est à persévérer. A refaire absolument !

Le dimanche matin, dans le cadre d'un hommage au Maestro, G. Prêtre, nous avons reçu à l'Espace Culturel du même nom, un groupe de personne dans le cadre d'un itinéraire, organisé par le syndicat d'initiative de Douai. Après visite des lieux et projection du Film de sa venue à Waziers pour l'inauguration, nous avons reçu les félicitations des participants.

### **Réorganisation des commissions du Conseil Municipal**

#### **Monsieur le Président :**

Vous avez pu remarquer les modifications de responsabilités au sein du bureau municipal, cela appelle à une réorganisation des commissions.

Quelques explications :

- la commission des finances sera maintenant présidée par Monsieur Roger Mascate, adjoint aux finances,
- la commission jeunesse et sports s'intitulera maintenant commission des sports et sera présidée par Claudine Parnetzki,
- la commission ALSH et colonies de vacances passera à 12 membres et je la présiderai, elle s'intitulera commission jeunesse loisirs ALSH et colonies de vacances..

Pour les autres commissions, il n'y a pas de changement d'intitulé, ni de présidence.

Dans les commissions suivantes des changements de membres sont à enregistrer et à voter :

- la commission des finances : départ de Madame Auriane Ait Lasry qui sera remplacée par Monsieur Richard Verez,
- la commission des sports : départ de Madame Sylvie Lemay et de Monsieur Jany Dequidt qui sont remplacés par Monsieur Dominique Richard et Monsieur Henri Couillez,

- la commission jeunesse loisirs ALSH colonies de vacances : nous avons le départ de Madame Stéphanie Bauduin l'arrivée de Monsieur Richard Verez, de Madame Sabine Mutte, de Monsieur Karim Bachir et de Madame Jocelyne Charlet,
- la commission des politiques sociales : départ de Madame Stéphanie Bauduin, l'arrivée de Madame Geneviève Frasca.

Y a-t-il des questions des remarques ?

Des votes contre, abstention ?

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Remboursement de frais de séjour – classes de neige**

Madame Morantin :

Madame LESTUVEE Lydie résidant 2 rue de la Paix à Waziers a inscrit son enfant LESTUVEE Lorenzo en classe de neige, pour la session qui se déroulera du 23 janvier au 06 février 2018.

La famille ayant déménagé, l'enfant ne peut plus partir en classe de neige.

Conformément à la délibération du 30 juin 2017, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme versée par Madame LESTUVEE soit 223.50 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Remboursement de frais médicaux**

Monsieur le Président :

Les ressortissants qui vont passer des visites, notamment médicales, doivent avancer les frais et ne sont remboursés qu'en partie.

Nous complétons donc le remboursement de 25 € à :

- Monsieur Aurélien CAUCHY,
- Madame Nathalie MENDRITZKI.

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Politique de la Ville – Présentation du rapport d'utilisation de la DSU**

Monsieur le Président :

Vous avez dans votre dossier ce rapport détaillé, je vais donc simplement tracer les grandes lignes.

A noter, que le versement de la dotation s'effectue désormais par 12<sup>ème</sup> et non plus en une seule fois.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les services de l'Etat ont classé la commune au 11<sup>ème</sup> rang des communes bénéficiaires de la DSU.

Le montant perçu en 2017 par la commune au titre de la DSU est de 2 124 963 € (contre 1 977 939 € en 2016).

En application de l'article 1111-2 du CGCT, le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a l'obligation de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

L'objectif de ce présent rapport est donc de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées en donnant des exemples précis dans chaque domaine d'intervention.

Les politiques publiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communal participent à un développement social et solidaire étant précisé qu'un accent particulier est porté sur les quartiers prioritaires.

En effet, la ville de Waziers développe une politique et des actions volontaristes en direction des quartiers et des publics prioritaires qui reposent sur 3 enjeux :

- un enjeu de mixité et de cohésion sociale (réduction des déséquilibres urbains),
- un enjeu d'égalité des chances (rattrapage des inégalités sociales en permettant à tous d'accéder aux droits et services, à la vie à la fois économique, sociale, familiale et culturelle),
- un enjeu de citoyenneté et de lien social (participation et implication des habitants, prévention des risques de marginalisation spatiale et sociale)

## **I – LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT**

### ***1 - SOLIDARITE, ACTION SOCIALE ET INSERTION***

#### ***- BUDGET :***

- *Subvention versée au Centre Social : 200 000,00 €*
- *Subvention versée au CCAS : 240 000,00 €*
- *Prise en charge par la commune de certaines cartes de transport : 4051,00 €*
- *Subvention Secours Catholique et Secours Populaire : 1106,00 €*
- *Chantier Nature : 70 000 €*

### ***2 – POLITIQUE POUR LES PERSONNES AGEES***

***Budget alloué par la commune : 72 482.23€***

### ***3- ANIMATIONS SOCIOCULTURELLES DANS LES QUARTIERS***

La Municipalité soutient fortement les activités mises en place par le centre social et ses annexes, notamment, dans les domaines suivants :

***Budget alloué par la commune au Centre Social : 218 240,00 €***

### ***4- POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE***

***Budget alloué par la commune : 93 881.74 €***

### ***5- POLITIQUES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE***

- ***Le Dispositif de Réussite Educative :***  
***Budget alloué par la commune à la caisse des écoles : 30 000,00 €***
- ***Le Contrat Educatif Local :***  
***Budget alloué par la commune : 16 271,70€***
- ***La politique de la ville :***  
***Budget alloué par la commune : 27 164,00 €***
- ***Les récompenses aux scolaires/bourses communales :*** ***30 603.01€***
- ***Les Nouvelles Activités Périscolaires***

C'est un service gratuit qui a été mis en place avec les réformes des rythmes scolaires.

***Montant restant à charge de la commune : 128 394.53 €***

➤ ALSH, colonies de vacances, classes de neige : 463 048.75 €

## **6- POLITIQUE LIEE A L'ENVIRONNEMENT et AU MAINTIEN DU PATRIMOINE**

**Budget alloué par la commune : 224 408.23 €**

### **II – LES ACTIONS D'INVESTISSEMENT**

Le montant de la DSU a permis des investissements qui auraient été difficiles de réaliser.

**Budget alloué par la commune : 299 877.96 €**

Avez-vous des questions supplémentaires ou des remarques ?

Monsieur Desmons :

Je vais vous faire grâce cette année de ce que je répète souvent au moment de ce rapport, donc ok pour le voter.

Juste une question vraiment de détail, j'aurai pu poser la question à monsieur Carlier à la dernière réunion d'urbanisme mais je ne l'ai pas fait, c'est sur l'installation des coussins berlinois rue Pasteur, nous avons cru comprendre un moment que c'était le Département mais c'est finalement un co-financement. C'est cela ?

Monsieur le Président :

C'est une Départementale mais tout l'aménagement n'est jamais pris en compte par le Département, en ce qui concerne ces coussins, nous avons à l'origine obtenu une subvention du Département dans le cadre des amendes de Police. Par contre les dégâts qui ont été causés ne nous sont pas remboursés, donc pour l'instant nous l'avons pris à charge. Sur la rue des Frères Martel, cela a été remboursé par l'assurance.

Adopté à l'unanimité.

### **Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2018 – projet de travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics**

Monsieur le Président :

Vous vous rappelez que, tous les ans, nous nous engageons sur un certain nombre de travaux. Cette année :

- 18 220, 00 € HT pour le restaurant Fery ;
- 9 740,00 € HT pour l'école Gambetta et le restaurant scolaire ;
- 520,00 € HT pour la bibliothèque Louis Aragon ;
- 1 150, 00 € HT pour l'Eglise Sainte Rictrude ;
- 12 210, 00 € HT pour le centre social Henri Martel.

Soit pour un montant Hors Taxe de l'opération : 41 840. 00 €, une demande de subvention de la DETR de 30% soit 12 552 € HT.

Monsieur Desmons :

Sommes-nous assurés de toucher la DETR ? Parce que parfois ce n'est pas sûr. Là vous avez de bonnes informations ?

Monsieur le Président :

Oui, parce que les travaux sur le handicap sont prioritaires.

Adopté à l'unanimité.

### **ALSH/colonies de vacances : Dates des ALSH et des séjours**

Madame Mutte :

Les dates qui ont été retenues pour les ALSH sont du 10 au 27 juillet 2018.

Pour la colonie de juillet, les dates sont du 9 au 27 et pour le mois d'août du 6 au 24.

### **ALSH/colonies de vacances : Participation des familles dans le cadre des Accueils de Loisirs avec Hébergement**

Madame Mutte :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer la participation des familles dans le cadre des Accueils de Loisirs Avec Hébergement comme suit (tarif journalier):

- de 0 à 190 € .....	10,70 €
- de 190,01 à 250 € .....	13,25 €
- de 250,01 à 310 € .....	15,80 €
- de 310,01 à 370 € .....	18,10 €
- de 370,01 à 430 € .....	20,40 €
- de 430,01 à 490 € .....	23,60 €
- de 490,01 à 550 € .....	27,30 €
- à partir de 550,01 € .....	31,00 €
- Hors Commune .....	44,00 €

Les tarifs sont fixés en fonction du coefficient familial de la CAF et le tarif est progressif en fonction de ce même coefficient.

De plus, il est proposé d'appliquer la dégressivité suivante :

- à partir du 2ème enfant : 90% du prix initial
- à partir du 3ème enfant : 75% du prix initial
- à partir du 4ème enfant : 50% du prix initial

Il convient, cependant, d'ajouter les précisions suivantes :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel du centre social : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour un enfant de Tchernobyl en vacances en France chez un waziérois : tarifs waziérois.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'ensemble des tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité.

### **ALSH/colonies de vacances : Participation des familles – Accueil de Loisirs Sans Hébergement**

Madame Mutte :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de fixer la participation des familles dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement comme suit :

TYPE D'ACCUEIL : VACANCES D'ETE MOIS DE JUILLET		
QUOTIENT FAMILIAL	COUT HORAIRE	COUT A LA SEMAINE
De 0 à 369 € 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant	0.24 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	9 €/semaine 8,10 €/semaine 6,75 €/semaine 4.50 €/semaine
De 369,01 € à 499 € 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant	0.28 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	10,50 €/semaine 9,45 €/semaine 7,90€/semaine 5,25€ /semaine
De 499,01 à 700 € 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant	0.32 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	12,00 €/semaine 10,80 €/semaine 9,00 €/semaine 6,00 €/semaine
De 700,01 € et plus 2ème enfant 3ème enfant A partir du 4ème enfant	0.40 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	15,00 €/semaine 13,50 €/semaine 11,25 €/semaine 7,50 €/semaine

A ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi :

- Enfants issus de familles bénéficiant du RSA : 4,00€/semaine
- Enfants des écoles maternelles : 7,00 €/semaine
- Enfants des écoles primaires : 10,00 €/semaine
- Adolescents issus de familles bénéficiant du RSA 13,00 € /semaine
- Autres adolescents 16,00 €/semaine
- Enfants dont les parents n'habitent pas la commune : 25,00 €/semaine

Pour les enfants partant en camping : 1,5 fois le tarif indiqué pour les repas et activités.

Ce barème de Participations Familiales en heure/enfant a été acté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 (même date d'échéance pour la convention Prestation de Service ALSH) dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord.

Cependant, il convient de préciser les points suivants :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel de centre social : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour un enfant de Tchernobyl en vacances en France chez un waziérois : tarifs waziérois.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les tarifs proposés.  
Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de créer 1 emploi d'agent contractuel dans le grade d'éducateur des APS temps complet du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019.

C'est pour la piscine, c'est Sylvain Lecomte, en attente du passage du concours.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/0984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de créer 2 postes pour les NAP en remplacement des animateurs partis en classes de neige.

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 6h/semaine du 09 février 2018 au 23 février 2018.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 7h/semaine du 09 février 2018 au 23 février 2018.

Adopté à l'unanimité.

**Marchés Publics : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Waziers**

Monsieur le Président :

Le marché a été passé en application des dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Critères de jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation comme suit :

AMO Chauffage

- Méthodologie appliquée (30%)
- Capacités et références professionnelles (30%)
- Prix (30%)
- Déroulement de la mission (10%)

Suite au rapport d'analyse présenté par Monsieur le Maire, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 janvier 2018 a décidé d'attribuer le marché au cabinet PROJEX INGENIERIE.

**Salle de convivialité pour les jeunes de l'USM : Inauguration et dénomination**

Monsieur le Président :

L'inauguration de la salle de convivialité est prévue le 17 février 2018 à 10h00.

Pour cette occasion, nous vous proposons de donner comme nom à cette salle :

- Henri PRUVOST dit « mon oncle », 96 ans.

Pour être tout à fait honnête, monsieur Desmons, je ne vous enverrai pas, ni à votre groupe, d'invitation pour cette inauguration compte tenu de son déroulement, ne vous en étonnez pas,



j'en prends la responsabilité. Et non monsieur Bachiri, nous ne proposons pas d'appeler cette salle Jean Jacques CANDELIER.

Monsieur Bachiri :

Pourtant cela aurait été cohérent.

Adopté à l'unanimité.

## **SCOLAREST : Rapport DSP 2016/2017**

Madame Morantin :

### **Contexte**

Par délibération en date du 31 octobre 2001, le Conseil Municipal a décidé le principe de la délégation de service public pour la restauration collective et a autorisé la concession de la restauration pour une durée de 15 ans. Scolarest a été désigné comme le titulaire de la convention de la concession pour une période pouvant aller jusqu'au 30 juin 2018.

Les missions confiées à Scolarest sont, notamment, l'exploitation et la gestion de la cuisine centrale et de ses équipements, l'approvisionnement des denrées et autres consommables qui concourent à la fabrication et au conditionnement des repas, l'élaboration des menus, la confection des repas, l'entretien des locaux, l'encadrement et la formation du personnel de la cuisine centrale...

### **I- Bilan qualité / environnement**

Concernant la sécurité des aliments, un plan de contrôle matières premières a été élaboré par la direction qualité en lien avec la plateforme logistique qui livre l'établissement. Ce plan de contrôle s'appuie sur une analyse des dangers réalisée avec les experts d'un laboratoire indépendant et ce pour chaque famille de matières premières (fruits et légumes, viandes cuites...). Ces autos-contrôles permettent aussi d'assurer une veille sur certains dangers émergents ou fraudes alimentaires.

#### **A- Prestations aux usagers**

- **Réalisation d'enquêtes de satisfaction**
- **Commissions de restauration**
- **Gestion des particularismes**
- **La nutrition :**

Mise en place d'une méthode d'éducation nutritionnelle SCOLAREST « Equilibris » qui va permettre une approche éducative et ludique pour « manger juste ».

- **Animations des restaurants et repas à thèmes**

Ils servent à éveiller les enfants aux saveurs ; informer et compléter leurs connaissances sur l'équilibre alimentaire ; fêter ensemble les dates importantes du calendrier ; rendre le repas plus attractif ; aborder des thèmes liés à notre société comme l'environnement, ...

- **« C'est bon pour nous » :**

Scolarest innove en lançant le premier éco-restaurant qui fait le lien entre l'équilibre alimentaire et l'équilibre de la planète. Bon pour le goût, bon pour la santé, bon pour la planète, ce restaurant destiné au cycle primaire a « 3 fois bon » et illustre concrètement l'engagement de Scolarest : manger, apprendre, vivre.

C'est un restaurant participatif pour apprendre à varier son alimentation et se faire plaisir tout en préservant sa santé, à respecter la planète au quotidien.

Le concept « c'est bon pour nous » a reçu le label PNA (Programme National pour l'Alimentation) délivré par le Ministère de l'Agriculture. Scolarest est la première société de restauration à obtenir ce label qui concrétise l'intérêt public de ce concept.

- **Communication parents :**

Scolarest développe une information au regard de l'actualité nutritionnelle auprès des parents d'élèves. Pour cela, plusieurs outils de communication sont mis en place (site internet, lettre d'information, portail Web « school »).

- **Partenariat :**

Mise en place de rendez-vous réguliers (commissions de restauration, réunions d'information) et de rencontres organisées (journées portes ouvertes, interventions de diététiciennes ou du chef).

- **Réclamations majeures et solutions apportées :**

Pas de réclamations majeures.

- **Continuité du service :**

En cas d'interruption éventuelle de service, le menu de substitution serait composé de produits appertisés.

**B- Hygiène et Sécurité des aliments**

Les analyses bactériologiques et audits d'hygiène ont été réalisés par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant : ALPA. Elles sont destinées à évaluer le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication par les équipes de l'établissement, ainsi que la qualité et la salubrité des produits préparés par la cuisine centrale.

Des analyses sont, également, effectuées sur les surfaces et matériels au contact des denrées.

Les analyses ont été satisfaisantes.

Concernant le Plan de Maîtrise Sanitaire, Scolarest s'appuie sur la méthode HACCP pour la maîtrise des risques. Les établissements disposent d'un référentiel appelé « guide de sécurité des aliments » validé par la direction qualité.

Des autocontrôles sont réalisés sur les produits avant d'être livrés. La cuisine centrale est organisée de façon à respecter le principe de marche en avant du personnel et des denrées de façon à optimiser l'organisation du travail des équipes.

**C- Politique environnementale**

- Elle s'articule autour de 4 axes :

- réduire, trier et valoriser les déchets
- préserver les ressources en eau
- réduire les consommations d'énergie
- diminuer l'empreinte carbone

- Un guide de bonnes pratiques environnementales a été établi et aide à appréhender l'impact de l'activité scolarest sur l'environnement.

- + lutte contre le gaspillage alimentaire avec le concept « Gaspi NON merci ».

**D- Développement durable**

Scolarest a développé une stratégie de développement durable s'articulant autour de 5 enjeux :

- Réduire l'impact environnemental
- S'engager pour des achats et des menus responsables
- Développer les ressources locales et créer des liens

- Donner sa chance à chacun
- Agir pour le bien-être de tous

Scolarest assure 25% de ses approvisionnements de poissons auprès de pêcheries certifiées MSC qui garantissent une gestion durable des ressources marines.

En 2014, Scolarest a référencé et propose des produits Bleu Blanc Cœur (BBC). Ces produits sont issus d'animaux nourris avec des céréales (colza, lin, lupin...) riches en oméga 3.

## **II- Bilan technique et financier**

Un bilan technique a été réalisé et porte sur la liste des contrats passés par Scolarest, la liste du matériel, les travaux d'entretien et de maintenance, ainsi que sur les améliorations d'ordre technique ou réglementaire effectuées.

Une remise en état du bandeau en bois de la façade de la cuisine centrale a été faite en octobre 2016.

Un bilan financier a, également, été effectué et porte sur la fréquentation, les comptes d'exploitation, la tarification et encaissement et les clients extérieurs.

### **Chiffres-clés :**

Moyenne mensuelle : 409 couverts.

62 542 repas pour l'année scolaire 2016/2017 ont été servis pour un total de 153 jours d'activité (dont 19 jours pour les ALSH).

### **Monsieur le Président :**

Avez-vous des remarques, des questions ?

### **Monsieur Desmons :**

Sur le rapport tel quel pas de problème, on l'adopte. Peut-on en profiter pour savoir un peu où en est la suite, puisque c'est dans cinq mois que cela va s'arrêter, est ce que le cabinet que vous avez engagé pour le cahier des charges, etc.

### **Monsieur le Président :**

Le cahier des charges est quasiment mis au point, l'appel d'offre doit partir courant février, nous sommes dans les temps. Il n'y a pas d'innovation particulière dans le cahier des charges à deux exceptions près. Nous allons raccourcir la durée, quatre cinq ans pas plus, on ne va pas demander au prestataire d'inclure dans son offre les questions d'investissement, ni les questions de renouvellement de gros matériels au cas où. C'est-à-dire nous allons approvisionner dans le budget.

Pas d'opposition au rapport ?

Adopté à l'unanimité.

### **Cimetière : Proposition de règlement**

#### **Monsieur le Président :**

Nous avons remis à jour par rapport aux nouveaux textes qui sont sortis, la totalité de notre règlement que l'on appelle la police des cimetières. Une innovation importante, nous avons également fixé les règles pour le jardin des souvenirs, dont les travaux vont commencer au mois de février.

Avez-vous des questions ?

#### **Monsieur Desmons :**

Non, c'est très technique, 27 pages, pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

Je vais vous présenter 3 délibérations au niveau de l'urbanisme qui concernent la mise en place de notre zone commerciale du rivage.

Ces trois délibérations passent actuellement parce que nous avons obtenu toutes les autorisations de la SNCF et la vente de la SNCF à la CAD est en cours de réalisation. Notre promoteur va pouvoir commencer très rapidement à travailler sur les terrains parce qu'il a reçu de la part de la CAD les autorisations et ensuite le 1<sup>er</sup> permis de construire sera vraisemblablement déposé courant mars, avril.

Pour pouvoir déposer ce permis de construire, le promoteur doit avoir la certitude de l'obtention des différents terrains qui sont concernés.

Nous avons une première délibération qui concerne la vente de notre terrain, qui nous appartient, à Nord Aménagement Conseil en direct.

### **Urbanisme : Aliénation de terrains au profit de la société Nord Aménagement Conseil**

**Monsieur le Président :**

Par délibération en date du 19 juin 2014, l'Assemblée Délibérante a autorisé Monsieur le Maire à rétrocéder à la société Nord Aménagement Conseil les parcelles suivantes :

- AM 901
- AM 792
- AM 788

La vente n'ayant pas été conclue dans un délai de 18 mois, et le projet ayant évolué il a été nécessaire de consulter, de nouveau, le service des domaines.

Le prix fixé par les domaines est de 15 € /m<sup>2</sup>.

Afin que le projet puisse se réaliser dans de bonnes conditions, la société Nord Aménagement Conseil souhaite que la commune lui vende les parcelles suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>NUMERO</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PRIX</b>
AM	901	6543 m <sup>2</sup>	98 145 €
AM	792	961 m <sup>2</sup>	14 415 €
AM	788	620 m <sup>2</sup>	9 300 €
AN	621 (partie)	414 m <sup>2</sup>	6 210€
<b>TOTAL</b>		<b>8 538 m<sup>2</sup></b>	<b>128 070 €</b>

**Monsieur Desmons :**

Du coup on est passé de 10 €/m<sup>2</sup> à 15 € !

**Monsieur le Président :**

Oui.

Adopté à l'unanimité.

### **Urbanisme : Aliénation des parcelles AN n°2 à 7 et AN 729 et 730**

**Monsieur le président :**

La deuxième délibération concerne l'achat de terrain à Maisons et Cités. Vous vous souvenez que nous avons une partie des terrains qui appartient à Maisons et Cités et ils ne peuvent vendre qu'à une collectivité publique quitte à nous après de la vendre au promoteur, à condition d'avoir une réalisation bien actée.

Nous allons donc acheter à Maisons et Cités les terrains qui lui appartiennent et qui sont derrière pour un montant de 123 000 € pour le terrain, 24 600 € de TVA et de frais de notaire, nous allons être autour de 160 000 € d'achat de ce terrain.

Vous m'aviez déjà donné l'autorisation de signer les actes mais je tenais à revenir devant vous pour les prix puisque les estimations ont été refaites.

Avez-vous des votes contre ?

Monsieur Desmons :

Nous sommes pour mais peut-être maintenant ou après pourriez-vous nous dire un petit peu plus sur le projet qui va sortir de terre ou est-ce encore confidentiel.

Monsieur le Président :

Je serais dans la capacité dans les quinze jours qui viennent de pouvoir peut-être faire une réunion de la commission urbanisme et de vous présenter le projet.

Monsieur Desmons :

La partie médicale semble suspendue.

Monsieur le Président :

La partie médicale est suspendue telle qu'elle était prévue, je redis mon mécontentement de la part d'un docteur qui a profité de toutes nos réunions de travail et de tout ce que nous y avons fait pour filer tout cela à son frère pour faire le cabinet médical de Douai.

Donc effectivement, nous avons eu l'accord de la locomotive, et on attend la confirmation écrite.

Adopté à l'unanimité.

Je signerai donc l'achat demain avec le notaire. Vous savez qu'avec Maisons et Cités, c'est toujours très compliqué, ils ne sont jamais très rapide pour ce genre de chose, nous avons vraiment dû faire pression.

### **Urbanisme : Aliénation de terrains au profit de la Société Nord Aménagement Conseil**

Monsieur le Président :

Nous vendrons donc une partie de ce terrain, parce que sur une partie de ce terrain acheté à Maisons et Cités, il nous faut garder en bordure un certain nombre de mètres carrés qui doivent rester publics, qui vont faire le tampon entre les logements de la cité du Rivage et la réalisation. Une partie sera prise en charge par le promoteur et une partie doit rester publique, notamment pour un piétonnier, pour les espaces qui doivent restés publics, nous allons donc revendre une partie de ce terrain à Nord Aménagement Conseil pour un montant d'environ 100 000 €, le montant sera déterminé à l'époque quand les délimitations seront complètement terminées, nous redemanderons une estimation des domaines.

Je vous demande donc :

- D'autoriser la société Nord Aménagement Conseil, ainsi qu'à toutes personnes morales qui se substitueraient, à réaliser toutes les études préalables nécessaires pour la réalisation de son projet de réalisation d'un espace à vocation économique ainsi qu'à déposer les demandes d'autorisations administratives et à effectuer l'ensemble des démarches utiles en vue de l'obtention de ces autorisations,

- De m'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

### **Régie des activités festives et culturelles : Adoption de tarif**

Monsieur Mascarte :

Afin de pouvoir effectuer le versement de recettes de la soirée janvier 2018, il vous est demandé de voter le tarif de 3 €.

Adopté à l'unanimité.

### **Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De passer un contrat pour les travaux de curage, nettoyage, pompage, bac à graisse, fosse dans l'Hôtel de la « Source Bleue » à Malbuisson, par la société FRANCHE COMTE ASSAINISSEMENT, Chemin des Essarts BP 1191 à BESANÇON (25003).

Le montant de la prestation s'élève à 664.50 € HT par passage

- De reconduire le contrat d'abonnement au service de télésurveillance pour le restaurant scolaire Daniel Féry avec la société STD Société de Télésurveillance du Douaisis.

La redevance forfaitaire annuelle s'élève à la somme de 508.56 € HT soit 610.27 € TTC.

### **Marchés publics :**

**MP N° 2017-025 :** Marché de services relatif location et enlèvement de bennes.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 60%
- 2) Délais d'intervention : 25%
- 3) Logistique et garanties d'exécution : 15%

Nous avons reçu 2 offres : PAPREC NORD et THEYS.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société PAPREC NORD.

**MP N° 2017-026 :** Marché de services relatif au balayage des fils d'eau

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 70%
- 2) Références : 30%

Nous avons reçu 2 offres (NVRD et THEYS)

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société THEYS.

**MP N°2017 – 028 :** Fournitures et contrôle annuel des équipements de sécurité incendie

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80.

Montant minimal : 2 500, 00 € HT par an

Montant maximum : 7 500, 00 € HT par an

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Compétences dans le domaine (références internes et externes) : 30%
- 3) Rapidité d'intervention ou de livraison : 20%

Cet accord-cadre est décomposé en 3 lots.

Nous avons reçu 5 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, les lots 1 et 2 a été attribué à la société ISS.

Et le lot 3 à la société PRO INCENDIE.

**MP N° 2017 – 030** : Marché de travaux pour la réfection de la toiture de l'école Copernic de la ville de Waziers.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Capacités techniques : 30%
- 3) Délai d'intervention – garantie : 20%

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société SARL SOULLIAERT pour un montant de 43 822. 98 € HT.

**MP N° 2017 – 031** : Fournitures de bureau, matériel pédagogique et consommables, cartouches d'encre pour imprimantes, fax et calculatrice et enveloppe, emballage et expédition.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Qualité des produits : 20%
- 3) Références internes et externes : 15%
- 4) Délai de livraison : 15%

Cet accord-cadre est composé de 4 lots.

Nous avons reçu 9 offres.

- Enveloppe 1 : CALESTOR à Darnetal (76200)
- Enveloppe 2 : VALCART MC à Valenciennes
- Enveloppe 3 : LA VICTOIRE à Tourcoing
- Enveloppe 4 : ACIPA à Monistrol sur marne
- Enveloppe 5 : TG INFORMATIQUE à Marseille
- Enveloppe 6 : NLU à Moneteau
- Enveloppe 7 : PAPETERIE HASBROUCQ à Tourcoing
- Enveloppe 8 : MEUCLET ET RICHEZ à Vitry-en-Artois
- Enveloppe 9 : Office Xpress à St Denis la Plaine

Au regard des critères de jugements des offres,

- le lot 1 a été attribué à LA PAPETERIE HASBROUCQ,
- les lots 2 et 4 ont été attribués à MEUCLET ET RICHEZ,
- le lot 3 a été attribué à la société ACIPA.

**MP N ° 2017 – 032** : Marché de travaux relatif à l'entretien et réparation des installations sanitaires des bâtiments communaux (plomberie, sanitaires et chauffages).

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence du titulaire, selon les modalités prévues par l'accord-cadre.

BC Montant minimal : 5 000 € HT

BC Montant maximal : 20 000 € HT

Cet accord-cadre a été relancé suite à la décision de la CAO qui s'est réunie le 29 novembre 2017, et qui a décidé de déclarer cet accord-cadre sans suite (augmentation d'environ de 11% des prix par rapport au précédent marché), conformément à l'article 98 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Nous avons reçu 3 offres.

- Enveloppe 1 : FARASSE FLUIDE à Cambrai
- Enveloppe 2 : MENTACHE à Waziers
- Enveloppe 3 : BENEDET à Roost-Warendin

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société BENEDET.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Desmons :

Sur ce dernier point oui, juste c'est une question de procédure, comme vous l'avez relancé en marché négocié suite au premier échec, il n'avait pas besoin de réunir à nouveau la commission d'appels d'offres ?

Monsieur le Président :

Nous n'avons réuni la commission d'appels d'offres parce que nous l'avons fait sur un an, nous avons une urgence puisque à la fin du marché il fallait que l'on trouve une autre entreprise, en plus le côté intéressant c'est que ce n'est pas le titulaire du marché qui l'a eu, cela nous permettra de comparer les prestations.

Monsieur Desmons :

Comme nous étions en dessous du plafond.

Monsieur le Président :

Oui, nous sommes largement en dessous du plafond, le plafond c'est 50 000,00 € et là nous sommes à 20 000,00 €.

Avez-vous des questions diverses ?

La séance est levée.